

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**Département des Côtes-d'Armor**

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2025T1178**  
**Portant réglementation de stationnement et de la circulation sur**  
**les D33A et E767-44C**  
**commune de CAVAN**  
*en et hors agglomération*

**Monsieur le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor,**  
**Monsieur le Maire de Cavan,**

**Vu l'avis du Maire de Pluzunet, le 09/04/2025**

**Vu l'avis du Maire de Tonquédec, le 09/04/2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et suivants et L. 3221-4,

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription, et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,

Vu l'arrêté en date du 02/01/2025 portant délégation de signature à Mme Emmanuelle Hourcq, Directrice de la Maison du Département de Lannion, à M. Erwan Dubouays de la Bégassière, chef de l'Agence technique départementale, et à Mme Nathalie Prigent, son adjointe,

Vu la demande de NEOVIA TP en date du 08/04/2025,

Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation du 16/04/2025 au 17/04/2025, sur les D33A et E767-44C commune de CAVAN, aux abords et au droit du chantier, pendant les travaux sur les ouvrages d'art,

**ARRÊTENT**

**article 1 :** À compter du 16/04/2025 et jusqu'au 17/04/2025 inclus, de 8h00 le mercredi à 18h00 le jeudi, les prescriptions suivantes s'appliquent sur les D33A du PR 0+1800 au PR 0+1940 (CAVAN) situés en et hors agglomération et E767-44C du PR 0+0000 au PR 0+0246 (CAVAN) situés hors agglomération.

Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions est passible de mise en fourrière immédiate.

La circulation des véhicules est interdite.

**DÉVIATION**

À compter du 16/04/2025 et jusqu'au 17/04/2025, de 8h00 le mercredi à 18h00 le jeudi, de jour comme de nuit, une déviation est mise en place pour tous les véhicules en déplacement de transit et de proximité. Les usagers emprunteront, suivant leur provenance, les itinéraires de déviation suivants :

- Déviation de la bretelle E767-44C par la RD 767 G, échangeur de Bardérou, RD33 et RD 33A

- Déviation de la RD 33A, dans les deux sens par voiries communales (Kerdouale - Kerizag - Pont ar Groaz - Kergroac'han), RD31, RD30, RD33, RD 33A.

**article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'Agence Technique de Lannion.

**article 3 :** Les mesures du présent arrêté prennent effet à compter de la mise en place de la signalisation appropriée et prennent fin à compter de son retrait. La signalisation est retirée dès que les motifs ayant conduit à sa mise en place ont disparu.

**article 4 :** Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

article 6 : Madame la commandante du groupement de Gendarmerie et Madame la Directrice Générale des Services du Conseil départemental des Côtes-d'Armor sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à CAVAN, le 03/04/2025.  
Le Maire de CAVAN,  
Maurice OFFRET



Avis Javelle le 03/04/2025  
R. COASIN,  
Janie de Pligonet



Fait à LANNION, le 11/04/2025  
Le Président du Conseil départemental des Côtes-d'Armor,  
Et par délégation  
le chef de l'ATD de Lannion,  
Erwan DUBOUAYS DE LA BÉGASSIÈRE  
P/O l'Adjointe au chef de l'ATD de Lannion - Nathalie PRIGENT

Signé électroniquement par : Nathalie PRIGENT  
Date de signature : 11/04/2025  
Qualité : MDDT - Agence Technique

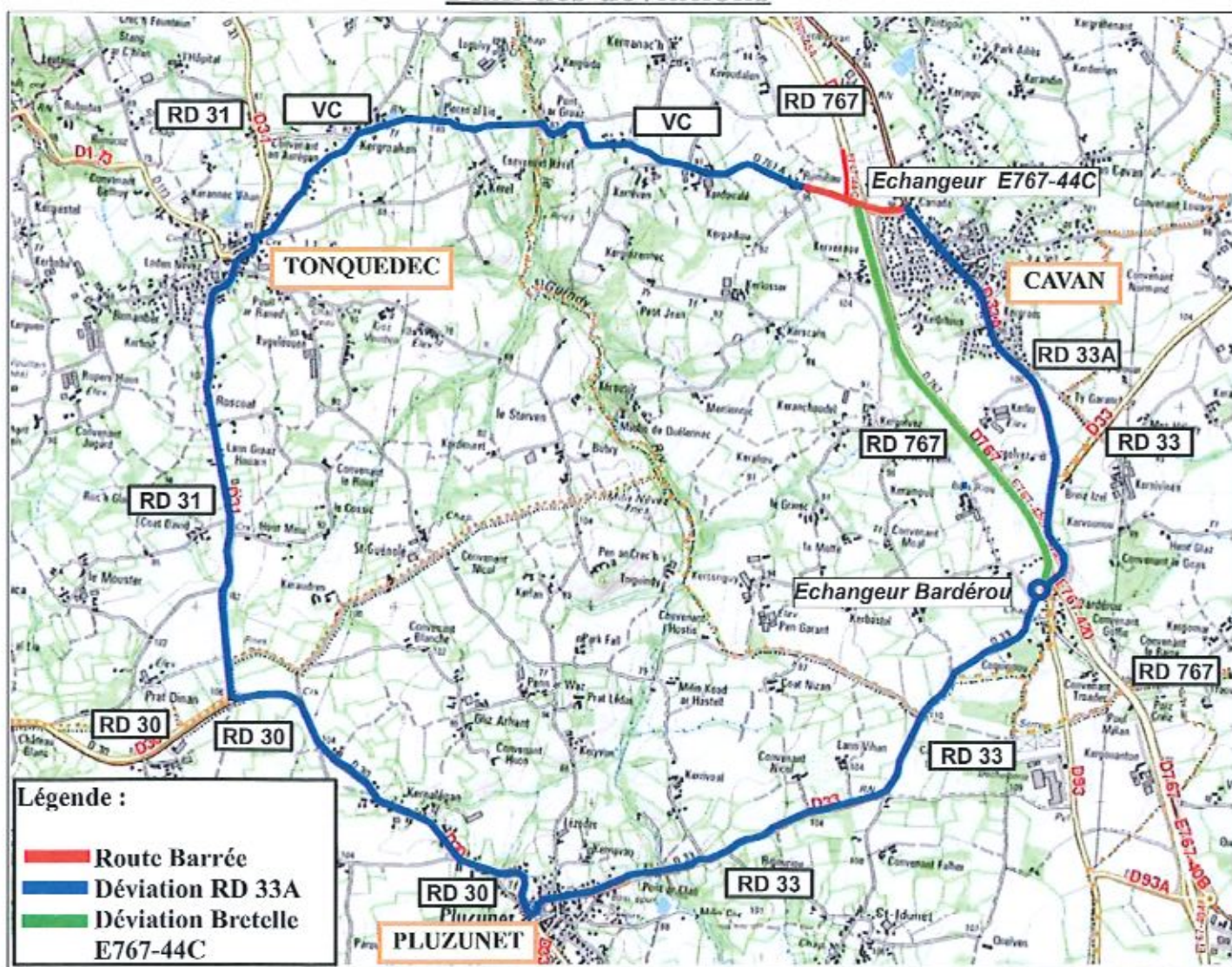
Tonquédec, le 9 Avril 2025  
le Maire  
Joël PHILIPPE





**RD 33A**  
**Bretelle de l'échangeur E767-44C**  
**Commune de CAVAN**  
**TRAVAUX DE RÉFECTION DE**  
**JOINTS SUR OUVRAGE D'ART**  
**Du 16 au 17 Avril 2025**

**Plan des déviations**





## RD 33A

Bretelle de l'échangeur E767-44C

Commune de CAVAN

**TRAVAUX DE RÉFECTION DE  
JOINTS SUR OUVRAGE D'ART**

Du 16 au 17 Avril 2025

### Plan des déviations

